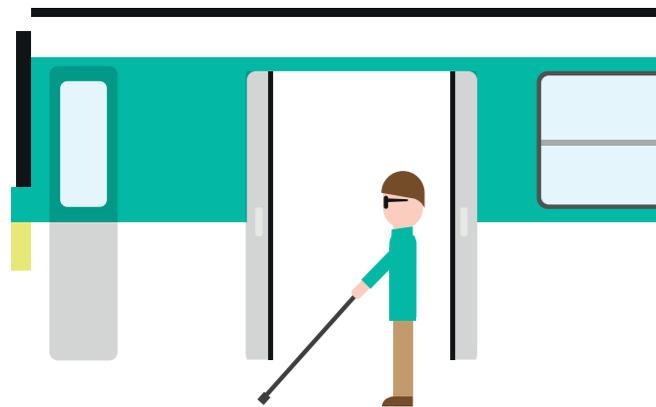


POUR TOUTES VOS QUESTIONS :

- ▶ Appelez le 0 800 800 750 (numéro gratuit)
- ▶ Consultez www.paris.fr
- ▶ Rendez-vous au centre d'action sociale ville de Paris de votre arrondissement (liste au verso)

Les CASVP d'arrondissement vous accueillent du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00



LES CASVP D'ARRONDISSEMENT

1^{er} arrondissement
Mairie du 1^{er} 🇫🇷
4, place du Louvre
Casvp-S01@paris.fr

2^e arrondissement
11, rue Dussoubs 🇫🇷
Casvp-S02@paris.fr

3^e arrondissement
Mairie du 3^e 🇫🇷
2, rue Eugène Spüller
Casvp-S03@paris.fr

4^e arrondissement
Mairie du 4^e 🇫🇷
2, place Baudoyer
Casvp-S04@paris.fr

5^e arrondissement
Mairie du 5^e 🇫🇷
21, place du Panthéon
Casvp-S05@paris.fr

6^e arrondissement
Mairie du 6^e 🇫🇷
78, rue Bonaparte
Casvp-S06@paris.fr

7^e arrondissement
Mairie du 7^e 🇫🇷
116, rue de Grenelle
casvp-S07@paris.fr

8^e arrondissement
Mairie du 8^e 🇫🇷
3, rue de Lisbonne
casvp-S08@paris.fr

9^e arrondissement
Mairie du 9^e 🇫🇷
6, rue Drouot
casvp-S09@paris.fr

10^e arrondissement 🇫🇷
23, bis rue Bichat
casvp-S10@paris.fr

11^e arrondissement 🇫🇷
130, av. Ledru-Rollin-
casvp-S11@paris.fr

12^e arrondissement 🇫🇷
108, av. Daumesnil
casvp-S12@paris.fr

13^e arrondissement 🇫🇷
146, bd de l'Hôpital
casvp-S13@paris.fr

14^e arrondissement 🇫🇷
14, rue Brézin
casvp-S14@paris.fr

15^e arrondissement 🇫🇷
3, place Adolphe Chérix
casvp-S15@paris.fr

16^e arrondissement
Mairie du 16^e 🇫🇷
71, av. Henri Martin
casvp-S16@paris.fr

17^e arrondissement
Mairie du 17^e 🇫🇷
18, rue des Batignolles
casvp-S17@paris.fr

18^e arrondissement 🇫🇷
115, bis rue Ordener
casvp-S18@paris.fr

19^e arrondissement 🇫🇷
17, rue Meynadier
casvp-S19@paris.fr

20^e arrondissement 🇫🇷
62-66, rue du Surrélin
casvp-S20@paris.fr

- 🇫🇷 Accessible aux personnes à mobilité réduite
- 🇫🇷 Procédure d'accueil des personnes à mobilité réduite

MAIRIE DE PARIS 

PASS PARIS ACCESS'



VOYAGEZ GRATUITEMENT
(ZONES 1-5)



L'aide aux transports évolue et devient **Pass Paris Seniors pour les seniors** et **Pass Paris Access' pour les personnes en situation de handicap**.

Elle vous permet de voyager gratuitement sur l'ensemble du réseau des transports en commun d'Île-de-France (zones 1 à 5).

QUI PEUT BÉNÉFICIER DU PASS PARIS ACCESS'?

▶ Les personnes en situation de handicap titulaires d'un titre de handicap (liste des titres concernés sur www.paris.fr).

Et vous répondez à l'ensemble des conditions suivantes :

- ▶ Vous résidez à Paris depuis au moins 3 ans (dans les 5 dernières années)
- ▶ Vous êtes de nationalité française, ressortissant-e de l'Union Européenne ou étranger en situation régulière
- ▶ Vous justifiez d'un montant d'impôt sur les revenus soumis au barème :
 - Jusqu'à 2 028 € s'il s'agit de votre première demande
 - Jusqu'à 2 430 € si vous bénéficiez déjà de l'aide au transport parisienne

ÉTAPE 1

PROCUREZ-VOUS GRATUITEMENT VOTRE PASSE NAVIGO MOIS-SEMAINE

► Faites dès à présent votre demande de passe Navigo « Mois-Semaine » auprès de la RATP ou de la SNCF. Vous devrez le présenter au CASVP.

En agence : remise immédiate Muni-e d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, rendez-vous en agence commerciale, comptoir ou guichet multiservices RATP ou SNCF Transilien. Retrouvez plus d'informations sur www.ratp.fr www.transilien.com et www.navigo.fr

Par correspondance :
sous 3 semaines maximum
► en renvoyant à l'agence Navigo le formulaire de demande disponible aux guichets et gares de la RATP et de Transilien SNCF
► en le demandant sur le site www.navigo.fr
► en contactant l'agence Navigo :
95905 Cergy-Pontoise Cedex
09 69 39 22 22 (appel non surtaxé)

Si vous possédez déjà un passe Navigo « Mois-Semaine »
Rendez-vous à l'étape 2

ÉTAPE 2

BÉNÉFICIEZ DU PASS PARIS ACCESS' GRATUIT

Pour éviter toute attente, téléchargez le formulaire de demande et la liste des pièces à fournir sur www.paris.fr
Adressez votre dossier complet au centre d'action sociale de votre arrondissement par courrier ou messagerie.

OU

Rendez-vous dans votre CASVP d'arrondissement muni-e de votre passe Navigo « Mois-Semaine », et de l'ensemble des pièces justificatives (liste et formulaire de demande sur www.paris.fr)

Pour voyager gratuitement à partir du 1^{er} jour du mois, vous devez envoyer ou déposer votre demande le mois précédent.

ÉTAPE 3

CHARGEZ VOTRE PASSE NAVIGO UNE SEULE FOIS DANS L'ANNÉE



Attendez 4 jours après la réception de votre notification d'accord pour charger votre passe sur les bornes Navigo dans les stations de métro et gares RATP et SNCF.

ÉTAPE 4

VOYAGEZ GRATUITEMENT ET SEREINEMENT ET PROFITEZ DES AVANTAGES DU PASS PARIS ACCESS'



► Vous devez valider votre passe devant la cible violette des automates valideurs
► Lors d'un contrôle vous devez présenter votre passe à l'agent. Si vous ne l'avez pas validé, vous vous exposez à une amende.
► En cas de perte ou de vol, votre passe est remplacé par la RATP ou la SNCF, moyennant la somme de 8€
► Si votre passe est défectueux, adressez-vous aux comptoirs-clubs RATP et agences commerciales RATP ou SNCF

LA CARTE LES PLUS LOISIRS CULTURE

Cette carte vous permet de bénéficier de tarifs préférentiels, voire de la gratuité pour l'accès à certains équipements ou activités municipaux. Elle vous sera remise, sur demande, en CASVP d'arrondissement.